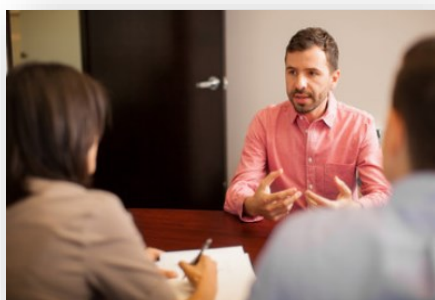


SIGNAL-DISCRI

Le 22 septembre dernier, la cellule d'écoute SIGNAL-DISCRI, a été mise en place au sein de l'IGPN. Elle complète les dispositifs similaires mis en œuvre au sein du SG et de la DGGN.

La cellule SIGNAL-DISCRI est ouverte à l'ensemble des agents de la PN tous corps confondus, témoins ou victimes de discrimination ou de harcèlement, en recherche d'information, de conseil ou d'assistance.



La cellule offre un service personnalisé dans le recueil de la parole des agents à l'occasion d'un entretien confidentiel.

Elle conseille, oriente ou prend en charge l'agent selon la nature des éléments portés à sa connaissance.

Vous pouvez saisir la cellule SIGNAL-DISCRI par 4 modalités :

- le formulaire disponible en ligne via le portail SIGNAL-DISCRI (accessible via les portail intranet de la police nationale et de la préfecture de police)
- courrier : IGPN, place Beauvau 75 008 Paris Cedex
- courriel : igpn-signal-discr@interieur.gouv.fr en joignant le formulaire téléchargeable sur le site intranet
- téléphone de 9h à 12h et de 14h à 17h au numéro suivant : **01.86.21.55.55**

BUREAU NATIONAL

52 rue de Dunkerque
75009 PARIS

Tel. 01.55.34.33.20
Fax. 01.44.53.01.14

snapatsi@snapatsi.fr

LE SNAPATSI VOUS INFORME